

# PROCES VERBAL DE SEANCE

## Séance du 9 juillet 2014, Convocation du 1 juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le 9 Juillet à 20h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de QUISSAC proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L.22121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 23

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 17

Nombre de Conseillers votants : 20

### Etaients présents Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

Mmes AUBERT Martine, BRUNEL Isabelle, GUIBAL Francine, SANCHEZ Jeannette, TOURNEREAU Anaïs, TELLIER Florence, THEROND Laurence et MM. ABRIEU Jean Luc, BOURHIL Mohamed, CATHALA Serge, CAZALIS Sébastien, DELON Alain, DAL GOBBO Jérémy, DREVON Nicolas, GUERIN Bernard, PERRY Julien, SOROLLA Emmanuel,

### Procurations :

- Madame CAZALIS Pauline qui donne procuration à Mme AUBERT Martine.
- Madame JAULAIN Christelle qui donne procuration à Mme GUIBAL Francine.
- M. ALILI Abdelhouab qui donne procuration à M. BOURHIL Mohamed

### Absents :

Mmes AVIGNON Catherine et GARCIE Brigitte  
M. LABRUGUIERE Eric

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **Serge Cathala, maire.**

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Madame SANCHEZ Jeannette.

### 1 ) Approbation de la séance du 20 JUIN 2014

- Rapporteur : Monsieur CATHALA Serge

Monsieur le maire, informe les membres présents que :

- Le compte rendu intégral a été diffusé aux Conseillers Municipaux
- Il précise qu'aucune observation n'est parvenue en mairie à ce jour,
- Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès Verbal de la séance du 20 juin 2014.

### 2 ) Travaux de réfection des chemins - procédure en MAPA (marchés en procédure adaptée)

- Rapporteur : Monsieur DELON Alain

Monsieur DELON expose à l'assemblée le Choix des chemins à rénover, suivant les travaux réalisés par la commission voirie.

Une liste accompagnée d'une estimation (mise en forme et finition en bicouche) à été rédigée par la commission :

- Chemin de Campredon (6000,00 €HT)
- Impasse des Cabrettes (6000,00 €HT)
- Chemin du pont de Mazorine (5400,00 €HT)
- Chemin des Sources (6900,00 €)

- Impasse des Perdreaux (6900,00 €HT)
- Chemin des Pénaries (3600,00 €HT)
- Chemin du Coutach (21000,00 €HT)
- Chemin du Château d'eau (3600,00 €HT)
- Chemin du Puech (22500 €HT)
- Impasse des Pinsons (4695,00 €HT)
- Chemin de Rouvière (11400,00 €HT)
- Chemin des Serres (12000,00 €HT)
- Rue du Lac (15000,00 €HT)
- Rue Roland Fay (6000,00 €HT)
- Chemin de Campagne (1500,00 €HT).

Le montant global s'élèverait à environ 170 000,00 euros TTC.

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide d'exécuter chaque année entre 40 000,00 et 60 000,00 euros TTC de travaux et de choisir les lieux en fonction de leur coût et de leur vétusté, il faudra donc au minimum trois années de réfection.

Le Conseil Municipal décide pour cela de donner tout pouvoir au Maire de lancer une procédure en MAPA (marchés en procédure adaptée) afin de choisir l'entreprise pour une durée de 1 an.

Sauf une abstention : Mme JAULAIN

Mme GUIBAL demande, pourquoi une procédure adaptée ?

M. le Maire : en dessous du seuil de 90 000€ de travaux on peut faire une procédure adaptée (réglementation des marchés publics)

### **3 ) Travaux du centre ville - choix d'un maître d'œuvre** - procédure en MAPA (marchés en procédure adaptée)

- Rapporteur : Monsieur DELON Alain

Monsieur DELON expose à l'assemblée la volonté de réaliser des travaux dans le centre ville.

La date de la prochaine commission d'attribution de subventions approche rapidement afin de ne pas perdre de temps le choix d'un maître d'œuvre est prioritaire et indispensable.

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide pour cela de donner tout pouvoir au maire pour lancer une procédure MAPA (marchés en procédure adaptée) afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront :

Études et maîtrise d'œuvre concernant la voirie, les réseaux secs et les réseaux humides pour des travaux prévus en septembre 2015.

Sauf une abstention : Mme JAULAIN

M. BOURHIL demande si l'aménagement de la place Charles Mourier est intégré au projet ?

M. le maire : Oui, c'est l'ensemble du centre ville, avenue du 11 novembre, place Charles Mourier et rue du camp neuf.

Ce projet fera l'objet de l'ordre du jour d'une réunion d'urbanisme, il faut une liaison avec les espaces verts (jardins Jean Martin) afin de créer une harmonie.

**4 ) Aménagement de la RD 999 en agglomération - choix d'un maître d'œuvre** – procédure en MAPA (marchés en procédure adaptée)

- Rapporteur : Monsieur DELON Alain

Monsieur DELON expose à l'assemblée la volonté de réaliser l'aménagement de la RD 999 en agglomération, afin de sécuriser les piétons et les cyclistes.

Ces travaux seront réalisés en plusieurs tranches

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal décide de donner tout pouvoir au Maire pour lancer une procédure MAPA afin de choisir un maître d'œuvre dont les missions seront :

Études et maîtrise d'œuvre concernant la voirie, les réseaux secs et les réseaux humides en étroite collaboration avec le Conseil Général.

Sauf une abstention : Mme JAULAIN

**5 ) TARIFS mise en service de l'eau**

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Monsieur GUERIN, propose de changer les tarifs du règlement de l'eau des prestations suivantes

- **Demande d'abonnement de :**

. 25 euros à 50 euros

(Relève de l'index par le service technique)

- **Demande de mutation d'adresse d'un abonné :**

. 0 euro

(Relève de l'index par le service technique)

- **Demande de mise hors service du branchement :**

. 50 euros

(Dépose du compteur et fermeture de la bouche à clé par le service technique)

- **Demande de mise en service d'un branchement y compris demande d'abonnement :**

. 25 euros à 75 euros.

(Pose d'un compteur et ouverture de la bouche à clé par le service technique)

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions et vote les nouveaux tarifs ainsi présentés.

**6 ) TARIFS marché**

- Rapporteur : Monsieur GUERIN Bernard

Monsieur GUERIN, propose de changer les tarifs et de les revoir à la baisse.

## DROITS DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE NON ABONNES

<u>TARIFS</u>	<u>BALANCE</u>	<u>CAMION</u>
Par marché	0.50€/balance	Banque réfrigérante : 6 €  Camion : 3€

## DROITS DE BRANCHEMENT ELECTRIQUE ABONNES

Par trimestre

<u>TARIFS</u>	<u>BALANCE</u>	<u>CAMION</u>
Par marché	6 €/balance	Banque réfrigérante : 72 €  Camion : 36€

Ces nouveaux tarifs ont été approuvés par la commission des marchés et les représentants des commerçants non sédentaires.

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions et vote les nouveaux tarifs ainsi présentés.

### AUTRES TARIFS PRET DE MATERIEL ET MOBILIER

Madame AUBERT Martine expose à l'assemblée les tarifs modifiés

### LOCATION MATERIELS ET MOBILIERS DE MAIRIE AUX ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET COLLECTIVITES DE QUISSAC

	<u>Montant par jour et par élément</u>	<u>Caution</u>
Table	0.50€	500€
Banc	0.50€	500€
Grille	0.50€	500€
Barrière de ville	0.30€	500€
Beaucairoise avec 2 colliers	1.50€	1 000€
Guirlande électrique	2.50€	500€
Sono	30.00€	1 000€

Forfait annuel 100€ par an pour les 3 clubs taurins :  
 Club taurin - Comité des Fêtes de Vièle - Comité des fêtes de Quissac.  
 Forfait Annuel de 50 € pour le Caliméro.

Gratuité pour le CCAS, les écoles, le téléthon.

- Mme GUIBAL demande si l'association Quissac'ulture ne pourrait pas bénéficier de ce forfait annuel.

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions, vote les nouveaux tarifs ainsi présentés, et décide de rajouter l'association Quissac'ulture au forfait annuel de 100€

### LOCATION MATERIELS ET MOBILIERS DE MAIRIE AUX ASSOCIATIONS, PARTICULIERS ET COLLECTIVITES EXTERIEURS A QUISSAC

	<u>Montant par jour et par élément</u>	<u>Caution</u>
Table	1€	500€
Banc	1€	500€
Grille	1€	500€
Barrière de ville	0.60€	500€
Beucairoise avec 2 colliers	3€	1 000€
Guirlande électrique	5€	500€
Sono	50€	1 000€
Estrade	Gratuite	1 000€

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions, vote les nouveaux tarifs ainsi présentés.

### Comparatif Tarifs 2012 - 2014

## HALL DU FOYER

DEMANDEUR	OBJET DE LA LOCATION	Tarifs 2012	Tarifs 2014
Associations locales	<input type="checkbox"/> Manifestation gratuite <input type="checkbox"/> Repas gratuit <input type="checkbox"/> Assemblée générale	GRATUIT	15 €
	<input type="checkbox"/> Manifestation payante <input type="checkbox"/> Repas payant ou <input type="checkbox"/> Bal	60 €	60 €
Personnes de Quissac	<input type="checkbox"/> Mariage justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Repas ou manifestation	90 €	120 €
Associations extérieures	<input type="checkbox"/> Idem manifestations des associations locales	200 €	200 €
Personnes de l'extérieur	<input type="checkbox"/> Idem manifestations personnes de Quissac	500 €	500 €

# GRANDE SALLE DU FOYER + LE HALL

DEMANDEUR	OBJET DE LA LOCATION	Tarifs 2012	Tarifs 2014
Associations locales	<input type="checkbox"/> Manifestation gratuite <input type="checkbox"/> Repas gratuit <input type="checkbox"/> Assemblée générale	GRATUIT	30 €
	<input type="checkbox"/> Manifestation payante + billetterie <input type="checkbox"/> Repas payant ou Bal	220€	250 €
Personnes de Quissac	<input type="checkbox"/> Loto	80 €	90 €
	<input type="checkbox"/> Sonorisation	40 €	50 €
Personnes de Quissac	<input type="checkbox"/> Mariage Justificatif de domicile <input type="checkbox"/> Repas ou manifestation	320 €	400€
Associations extérieures	<input type="checkbox"/> Idem manifestations des associations locales	800 €	800 €
Personnes de l'extérieur	<input type="checkbox"/> Idem manifestations personnes de Quissac	1500 €	1500 €

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions, vote les nouveaux tarifs ainsi présentés.

## Comparatif tarifs actuels et tarifs proposés Pour associations - particuliers - collectivités de Quissac

Tarifs actuels Forfait 2 jours	Tarifs proposé à la journée
--------------------------------	-----------------------------

	Forfait 2 jours	Info/1 jours		Pièce 1/jour	Pièce / 2 jours
Table De 1 à 3 tables + 6 bancs	15€	De 2.50€ A 0.83€	Table	0.50€	1 table 2 bancs = 3€ 3 tables 6 bancs = 9€
De 4 à 10 tables + 8 à 20 bancs	20€	De 0.83€ A 0.33€	Banc	0.50€	4 tables 8 bancs = 12€ 10 tables 20 bancs = 30€
Grille le lot de 19	15€	0.40€	Grille	0.50€	Le lot de 19 = 19€
Barrière de Ville le lot de 30	15€	0.25	Barrière de Ville	0.30€	Le lot de 30 = 18€
Guirlandes électrique le lot de 4	15€	1.87€	Guirlande électrique	2.50€	Le lot de 4 = 20€
Sono	40€	20€	Sono	30€	60€
Beaucairoises avec colliers	3€	1.50€	Beaucairoise avec colliers	1.50€	3€

## 7 ) Demande de subvention pour la création d'éclairage public au Conseil Général et SMDE

- Rapporteur : Monsieur CATHALA

### **Eclairage public voie verte (devis en annexe)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux:

#### **Eclairage public voie verte.**

Pour un montant total de travaux de **56 432.05€ HT**

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 30%

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

#### Pour les travaux électriques :

Le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

#### Pour les travaux de génie civil de télécommunication :

Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat la collectivité et le syndicat

#### Pour les travaux d'éclairage public :

Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï son rapporteur et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Approuve à l'unanimité le devis ci-joint,
- Autorise le maire à élaborer un dossier de demande subvention pour aider au financement des travaux d'éclairage public de la voie verte.

### **Eclairage public Rue du Lac (devis en annexe)**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet envisagé pour les travaux:

#### **Eclairage public Rue du Lac**

Pour un montant total de travaux de **9 293.75€ HT**

Ces travaux pourraient être subventionnés à hauteur de 30%

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte à Cadre Départemental d'Electricité du Gard peut faire réaliser des travaux électriques sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage.

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

#### Pour les travaux électriques :

Le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire, du 3 mai 2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du Gard.

#### Pour les travaux de génie civil de télécommunication :

Cette compétence n'étant pas acquise par le syndicat, la collectivité peut profiter des moyens techniques du syndicat pour faire réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, par application de la convention cadre signée le 08 juin 2005 entre France Telecom, le Conseil Général du Gard et le syndicat. Il sera alors établi une convention de mandat la collectivité et le syndicat

#### Pour les travaux d'éclairage public :

Bien que cette compétence ne soit pas acquise par le syndicat, la collectivité peut lui demander de réaliser les travaux, quand ceux-ci sont coordonnés avec l'électricité, grâce à la mise en œuvre d'une convention de coordination spécifique.

Après avoir ouï son rapporteur et après en avoir délibéré, l'Assemblée :

- Approuve à l'unanimité le devis ci-joint,
- Autorise le maire à élaborer un dossier de demande subvention pour aider au financement des travaux d'éclairage public de la Rue du Lac.

- Un dossier de demande de subvention relatif à ces travaux sera également adressé au conseil général du Gard

#### Questions diverses

##### Subventions versées / TELETHON - ADMR

Lors du vote des subventions aux associations en conseil municipal en date du 29 avril 2014, il avait été constaté un solde de 1800 € qui serait à répartir en cours d'année.

Mme AUBERT, propose de répartir le solde de 1800 € de la façon suivante :

- 300 € pour le Téléthon
- 1500 € pour l'association ADMR

Après avoir ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à l'ensemble de ces propositions et vote les subventions suivantes :

- 300 € en faveur de l'association TELETHON
- 1500 € en faveur de l'association ADMR (Mme GUIBAL ne prend pas part au vote)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Le maire,  
Serge CATHALA

*Monsieur le Maire invite l'ensemble du conseil municipal à l'inauguration du poste de secours (pompiers) vendredi 11 juillet à 18h à l'ancienne gendarmerie.*